

LE BRIDGE S'ADAPTE JOUER EN TOUTE SÉCURITÉ

Version du 4 septembre 2020

CHERS BRIDGEURS,

**Vous n'avez pas joué au bridge depuis plusieurs mois ?
Rapprochez-vous de votre club et jouez en toute sécurité.**

Au fil des mesures gouvernementales, préfectorales ou municipales, votre club s'adapte et vous accompagne en combinant accueil et sécurité sanitaire.



Mesure légale : porter un masque, c'est une obligation.

Les gestes barrières appliqués au bridge...

- Porter le masque
- Se laver les mains au gel hydroalcoolique
- Respecter les distanciations

Pour encore plus de sécurité, vous pouvez apporter :

- votre boîte à enchères personnelle.
- votre propre flacon de gel hydroalcoolique

FOIRE AUX QUESTIONS

Le club fournit-il les masques ?

Vous devez apporter votre propre masque. En cas d'oubli, certains clubs en ont à disposition.

J'ai peur d'être contaminé par les cartes.

Vous vous lavez les mains le plus souvent possible, au moins après chaque position. Le masque vous empêche de toucher votre bouche ou votre nez. N'approchez pas les cartes de votre visage.

Puis-je enlever le masque de temps en temps ?

Uniquement pour prendre une consommation.

Comment dois-je porter le masque ?

Il doit recouvrir le nez et la bouche.

Pourquoi autant de mesures inconfortables ?

Elles nous sont imposées par la loi et votre club a la volonté de vous protéger.

Une visière peut-elle remplacer le masque ?

Non. La dispense du masque est autorisée seulement sur présentation d'un certificat médical. En savoir +

Comment éviter de toucher la table ?

Munissez-vous d'un set de table papier que vous ferez suivre aux diverses tables et que vous jetterez à la fin du tournoi.

Pour optimiser la reprise certains clubs doivent mettre en place des mesures spécifiques et provisoires, par exemple :

- le droit d'inscription au tournoi aura peut-être été légèrement augmenté pour financer les achats liés à la mise en place du protocole sanitaire
- privilégiez les inscriptions préalables aux activités des clubs

**Ce document sera évolutif, il tient compte des dispositifs gouvernementaux.
Pour toute autre information, contactez votre club.**